Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 051-265109744-20261109-DI2026_39-DE

DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2026_39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à 18 heures,

Date des Convocations : 23/10/2026

Nb membres en exercice : 24

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-parvis sous la présidence de M.LAURENT Cyril, Président.

Présents : 14

Etaient présents :
Mesdames, CARTON, DELFORGE, FERRANDO, GOURIOU, LEPONT, PROTAT, RICHARD et ROUSSEAU.
Messieurs BARCELO, DEMEUVE, FESSARD, LAURENT, MALTAVERNE et TEMPLIER.

Votants : 15

Etaient absents et excusés :
Mesdames CASTEX, DOUCET, FRANCO, HENNEBO, LECLERE, LEROY (pouvoir à Mme GOURIOU) et MIGNOT.
Messieurs, PINARD, HEMBISE et VALENTIN (pouvoir à Mme DELFORGE).

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Convention de coopération pour le Relais Petite Enfance d'Esternay avec le CCAS de Montmirail

Vu l'article R. 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Considérant le projet de convention élaboré avec le CCAS de Montmirail,
Considérant le besoin de poursuivre la coopération pour assurer un service de proximité sur la Ville d'Esternay et de Montmirail,
Considérant la compétence du public petite enfance par le CIAS.

Mme Ferrando, membre du CA du CIAS et intervenante dans son cadre professionnel au sein du RPE ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres votant, autorise le Président, le cas échéant, la Vice-présidente à signer la convention de coopération pour le Relais Petite Enfance annexée avec le CCAS de Montmirail.

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi neuf novembre deux mille vingt-six, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,
La Vice-présidente,

Emilie GOURIOU

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CIAS
Sézanne
Sud-Ouest
Marnais